



La Salvetat-sur-Agout, le 20 octobre 2022

Forage exploratoire de Murat-sur-Vèbre

Les réactions que suscite le forage exploratoire que nous menons sur la commune de Murat-sur-Vèbre nous interpellent. C'est pourquoi nous tenons à revenir sur les questions importantes qu'il peut poser afin de continuer à expliquer en toute transparence et en responsabilité notre démarche.

1. Pourquoi un forage exploratoire à Murat-sur-Vèbre ?

Depuis plus de 30 ans à La Salvetat, nos équipes d'hydrogéologues réalisent et font réaliser des études pour renforcer la connaissance des hydrosystèmes locaux et ainsi mieux comprendre les écoulements souterrains.

Les connaissances acquises par ces études permettent de garantir au quotidien la préservation des ressources en eaux du territoire, d'optimiser leur gestion et d'évaluer les possibilités de développement futur pour la marque.

2. Quelle quantité d'eau est prélevée par ce forage ?

Le forage actuellement à l'œuvre est exploratoire, toute l'eau prélevée est immédiatement restituée au milieu naturel à proximité du forage.

3. Quel est le cadre légal encadrant ce projet ?

Nos programmes d'études s'effectuent toujours conformément aux autorisations délivrées par les pouvoirs publics, sous le contrôle de la Préfecture du Tarn, et en lien avec nos experts hydrogéologues. Nous mettons toujours la préservation des territoires sur lesquels nous opérons au rang de nos priorités en concertation avec les acteurs locaux.

C'est pourquoi nous avons présenté, en janvier 2020, le projet d'étude aux maires de Murat-sur-Vèbre, Nages et de Lacaune ainsi qu'aux membres de l'association PEPS'S. C'est dans cet esprit également que nous avons participé à l'organisation d'une réunion d'information en mars 2022.

4. Combien de temps va durer ce forage exploratoire ?

Ces études dureront au minimum 12 mois pour s'assurer d'un cycle complet annuel de la régénération de la ressource en eau.

5. La source de la Salvetat est-elle en train de se tarir ?

La ressource en eau actuellement prélevée par La Salvetat répond parfaitement aux exigences règlementaires d'une eau minérale naturelle ainsi qu'aux besoins en eau du site d'embouteillage. Cette eau minérale naturelle provient d'une source souterraine dans laquelle nous ne prélevons qu'une partie de la quantité naturellement renouvelée, maintenant ainsi le cycle et l'équilibre de la gestion de l'eau.

Pour garantir cet équilibre, le niveau de la nappe exploitée est étroitement surveillé par une équipe d'experts. Grâce à cette gestion attentive, aucun signe de tarissement de la ressource en eau minérale naturelle n'est détecté.

6. Qui contrôle vos prélèvements ?

Notre activité est soumise à des autorisations accordées par les pouvoirs publics qui déterminent les quantités maximales d'eau que nous pouvons prélever, sur la base de l'analyse de la ressource disponible dans l'aquifère.

Les quantités annuelles, mensuelles et journalières prélevées par La Salvetat sont toujours en deçà des quantités autorisées par l'arrêté préfectoral. Ces données sont partagées en toute transparence aux services de l'Etat et contrôlées régulièrement par ces derniers qui ont libres accès à nos installations.

7. Comment pouvez-vous affirmer que ce nouveau forage s'il est exploité dans les années à venir ne va pas réduire la quantité d'eau disponible pour les usagers du territoire ?

L'eau minérale naturelle de La Salvetat est issue des eaux souterraines (captée entre 50 et 100 mètres de profondeur) et non des eaux de surface utilisées par les agriculteurs et habitants du territoire.

Le prélèvement d'eau minérale naturelle dans le sous-sol nécessite des autorisations délivrées par l'Etat. Si la ressource captée par le forage de reconnaissance correspondait aux caractéristiques intrinsèques de l'eau minérale naturelle de La Salvetat, l'exploitation de cette ressource nécessiterait une autorisation de la part de l'Agence Régionale de Santé et de la Direction Départemental des Territoires, ainsi qu'une approbation par le Préfet.

Ces demandes intégreraient une analyse détaillée pour évaluer les impacts sur les milieux, conformément à la réglementation en vigueur. L'emplacement du nouveau forage a par ailleurs été soigneusement sélectionné avec des experts reconnus en matière de gestion et prospection des eaux souterraines.

Les choix qui seront faits pour le devenir de ce forage de reconnaissance le seront en responsabilité conformément aux principes de l'entreprise. Nous opérons conformément aux normes de gestion environnementale ISO14001 et sommes une entreprise certifiée BCorp™. Ces certifications sont confirmées par des audits réguliers effectués par un organisme d'audit externe.

Pour plus d'information sur les spécificités de l'eau minérale naturelle La Salvetat et les actions que nous mettons en place pour préserver l'écosystème unique de ce territoire rendez-vous sur notre site internet : <https://www.lasalvetat.fr/>
